Suivi par Armand PORTAZ
isere@af3v.org
P 06 76 48 62 66

Monsieur Laurent Wauquiez
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le 17 octobre 2022

Objet : Intermodalité & emport de vélos dans les trains et cars

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la pratique du vélo que ce soit du quotidien ou de loisir comme le cyclotourisme, en tant qu'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), vous conviendrez que le train est un maillon indispensable pour la pratique du vélo. Et ce aussi bien en intermodalité pour du domicile-travail qu'en permettant l'emport de vélo dans les trains et cars TER, par exemple pour de l'itinérance à vélo porte à porte.

Faciliter l'intermodalité

Le Duo «train vélo» est donc pertinent pour des déplacements pendulaires. Sans atteindre 45% des usagers du train comme aux Pays Bas, certains trains TER, par exemple Grenoble-Chambéry, sont très fréquentés par des cyclistes abonnés du TER.
Le déploiement de consignes individuelles ou collectives dans toutes les gares d'AURA a permis de limiter l'emport de vélos dans ces trains du quotidien. Cela dit, le bilan est aujourd'hui mitigé.
Si des consignes collectives sont bien occupées, avec un taux d'abonnement de 85 % pour la gare de Chambéry, équipée d'un local d'environ 500 places vélos, accessible de plain-pied du centre-ville, attenant à l'atelier de réparation et donnant directement sur le quai, d'autres consignes collectives ont un taux de remplissage beaucoup plus faible, par exemple comme Brignoud ou Pontcharra.
L'enquête réalisée auprès des usagers cyclistes au printemps 2021 avait mis en évidence la difficulté de les convaincre à privilégier l'utilisation de consignes, voire d'un deuxième vélo, plutôt que d'emporter leurs vélos. Une des raisons était l'obligation de payer une ou deux consignes, **très souvent chez deux opérateurs différents**, **alors que les** p**arkings des petites gares sont accessibles gratuitement en voiture.**
Au regard de ce constat, il nous semblerait judicieux de mettre en place **la gratuité des consignes collectives pour les abonné**s, comme le pratique la région Grand Est et depuis cette année les régions Bretagne et Ile-de-France.

Mais encore il nous semblerait judicieux de réaliser un diagnostic du parc des consignes, afin d'envisager le renfort de celles arrivant à saturation et d'analyser les freins à l'usage de celles qui ne fonctionnent pas.
D'autre part, le personnel en charge de vendre les abonnements Aura, ne semble pas suffisamment informé des offres de location vélos proposées par des prestataires en délégation de service public. Ils ne semblent pas mieux informés de la prise en charge à 50% obligatoire par les employeurs d'une location d'un vélo, afin de le proposer aux nouveaux abonné(e)s cyclistes.

Faciliter l'emport de vélos dans les cars de substitution

Pour des déplacements occasionnels, comme de l'itinérance à vélo, l'emport de vélos dans les soutes des cars est limité à 3 vélos maximum et est conditionné à la place disponible en soute.
Pour offrir plus de places vélos, il serait pertinent que les cars de substitution de trains TER soient équipés par exemple d'un rack de 6 vélos fixé à l'arrière des bus, comme le sont les bus régionaux d'une vingtaine de lignes régulières iséroises.
Cette disposition d'emport de vélo est prévue dans le Décret n° 2021-41 du 19 janvier 2021

Exemple : Ligne T64 Grenoble-Villard de Lans

Renfort de places vélos à la belle saison dans les TER

Le dispositif mis en place depuis l'été 2021 le long de la Via Rhôna, renforçant le nombre de places vélos à bord de 3 TER / jour en week-end, soit 26 places vélos en partie sur sièges bâchés et accompagné par du personnel, a été fort apprécié par les cyclo-randonneurs.
Le duo "Train vélo" permet ainsi une itinérance porte à porte et va dans le sens d'une offre touristique plus sobre en énergie et bas carbone.
Pour identifier ce besoin de renfort de vélos pendant la période de la belle saison, nous vous proposons de collaborer avec la Région et la SNCF TER.
Par exemple la future Véloroute V67 de la Maurienne, inscrite au schéma national et portée par la Région, sera le chaînon manquant entre la France et l'Italie par les Alpes, pour se connecter d'un côté sur la véloroute de la Méditerranée (EuroVélo 8) à Turin et de l'autre en France sur la Via Rhôna.
Ce nouvel itinéraire par les Alpes pourrait aussi constituer une nouvelle Eurovélo entre la France et l'Italie.
Cependant, pour être ouverte au plus grand nombre de cyclo-randonneurs, dont ceux souhaitant voyager en France ou en Italie, il est indispensable que ces derniers puissent utiliser le train pour franchir les Alpes dans un sens ou l'autre.
Enfin, dans le cadre de votre stratégie visant à faire de la Région AURA la première destination vélo,

il serait nécessaire d'envisager des trains transfrontaliers circulant entre la France et l'Italie et modulables pour faciliter l'emport de vélo en haute saison, comme le propose les Jumbo vélo le long de la Loire à vélo, pouvant accueillir jusqu'à 83 vélos.

Nous espérons que ces propositions retiendront votre attention.

Veuillez, Monsieur le Président, accepter nos salutations respectueuses.

Pour la FNAUT AURA
François Lemaire
Vice-Président

Pour l'AF3V
Pierre Hémon
Président

Copies :

Sylvie Fayolle, Vice-Présidente Tourisme Région AURA

Frédéric Aguilera, Vice-Président Transport

Thierry Kovacs, Vice-Président Environnement Écologie positive

Emilie Bonnivard, Députée de Savoie et Conseillère Régionale

Chrystelle Beurrier, Présidente Vélo & Territoire

Alain Caraco, Vice-Président Mobilité Grand Chambéry

Sylvain Laval, Président du SMMAG

Fabien Bagnon, Vice-Président Mobilité de la Métropole de Lyon

Luc François, Vice-Président Mobilité de Saint Etienne Métropole

Yves Durbet, Président du Syndicat des Pays de Maurienne

Olivier Devaux, Directeur régional SNCF TER AURA